



ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL

Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) et Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH)

Ces services accompagnent des personnes en situation de handicap dans leur environnement de vie en milieu ordinaire.

Le SAVS et le SAMSAH s'adaptent à chaque situation individuelle et projet des personnes concernées. En fonction de ceux-ci, ils peuvent proposer des accompagnements dans tous les domaines de la vie quotidienne, des visites à domicile ou des rencontres au service.



Le **SAVS** (Service d'Accompagnement à la Vie Sociale) dispose de **95 places** réparties sur les secteurs de Bégard, Paimpol et Lannion.

Le **SAMSAH** (Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés) est autorisé pour **10 places** et intervient sur le même secteur géographique que le SAVS.

Ces services s'adressent à des personnes adultes en situation de handicap psychique vivant sur ce territoire et disposant d'une orientation prononcée par la CDAPH de la MDPH.

Missions principales

Les services proposent des interventions dans les domaines notamment :

- > Du **logement** (recherche, aide à la gestion ...)
- > Des **démarches administratives** (orientation, accompagnements...)
- > Des **relations sociales** (soutien éducatif et psychologique dans les liens familiaux, professionnels, de voisinage...)
- > De l'**insertion professionnelle** (accompagnement vers des stages, aide à la recherche d'un emploi, lien avec les interlocuteurs du territoire (ESAT, CAP Emploi...))
- > De la **santé** (veille et suivi...)
- > De la **citoyenneté** (informations sur les droits et devoirs de citoyens...)
- > De la **vie quotidienne** (loisirs, actes de la vie quotidienne...)

En complément des domaines d'intervention du SAVS, les moyens mis en œuvre par le SAMSAH doivent permettre :

- > La dispensation et la **coordination de soins médicaux et paramédicaux à domicile** ou un accompagnement favorisant l'accès aux soins et l'effectivité de leur mise en œuvre ;

- > Un accompagnement et un **suivi médical et paramédical**

Objectifs d'accompagnement

Le **SAVS** et le **SAMSAH** ont pour objectifs d'intervenir auprès des personnes concernées pour :

- > Soutenir l'**autonomie** dans tous les domaines de la vie,
- > Favoriser l'**inclusion** et la poursuite des **parcours de vie en milieu ordinaire**,
- > Proposer, guider, conseiller dans les **actes de la vie quotidienne** et dans l'organisation des loisirs,
- > Permettre l'**accès aux droits fondamentaux** (soins, logement, culture, travail), à l'**citoyenneté**,
- > Aider à l'accomplissement du **projet personnel**,
- > Prévenir l'**isolement**, développer ou restaurer les **liens familiaux, sociaux, scolaires** ou **professionnels**,
- > **Coordonner et suivre l'action des différents intervenants.**

Plus spécifiquement, le **SAMSAH** intervient dans **le domaine du soin** lorsque celui-ci s'avère être un axe d'intervention préalable ou nécessairement parallèle à la réalisation de tout autre objectif.

Projet Personnalisé d'Accompagnement

Un **Projet Personnalisé d'Accompagnement** (PPA) est rédigé dans les 6 mois suivant l'entrée dans l'établissement. Pour le construire, l'équipe pluridisciplinaire recueille les besoins, souhaits, et centres d'intérêts de la personne accueillie, de la famille et/ou du représentant légal.

Le PPA définit les objectifs et les moyens de l'accompagnement ainsi que les acteurs et les échéances de mise en action. Le PPA est réévalué chaque année.

Lieu d'accueil

Les locaux des différentes antennes des services (Bégard, Lannion et Paimpol) se veulent être des endroits accueillants où chaque bénéficiaire peut passer spontanément pendant les horaires d'ouverture (cf. plaquette) et cela 365 jours par an.

Equipe Professionnelle



L'équipe du **SAVS** est composée de :

- > 7 Educateurs Spécialisés,
- > 3 Conseillers en Economie Sociale et Familiale,
- > 2 Moniteurs Educateurs,
- > 1 Apprenti,
- > 1 Rédactrice,
- > 1 Responsable de Service.

L'équipe du **SAMSAH** complète celle du SAVS en intégrant les compétences de :

- > 2 Infirmiers Diplômé d'Etat
- > 1 psychologue
- > 1 médecin psychiatre

Le SAVS et le SAMSAH bénéficient des services supports de la Fondation Bon Sauveur (Ressources Humaines, Affaires financières, Informatique, Logistique, Sécurité...).

Droits et libertés des bénéficiaires +

Les droits des usagers sont définis dans l'**article L311-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles**([document à télécharger](#)). Pour respecter l'exercice de ces droits, les personnes accompagnées les représentants légaux et/ou familiaux ainsi que les professionnels des services s'appuient sur 7 outils :

- > La charte des droits et des libertés de la personne accueillie ([document à télécharger](#))
- > Le livret d'accueil
- > Le contrat de séjour
- > La personne qualifiée([document à télécharger](#))
- > Le règlement de fonctionnement de l'établissement
- > Le Conseil de la Vie Sociale (réflexion est menée pour permettre sa réactualisation)
- > Le projet d'établissement

Soucieux du respect des droits mais aussi de la parole et de toute forme d'expression des personnes accompagnées, les professionnels des services favorisent l'association des personnes accompagnées au fonctionnement et à la vie du service par le recueil des souhaits.

Un Conseil de la Vie Sociale (CVS) a été mis en place dès la création des services. Le CVS est un des lieux d'expression des bénéficiaires. Les échanges concernent toutes les questions en lien avec le fonctionnement et l'organisation du service. Les Représentants élus (bénéficiaires, familles ou représentants légaux, personnels de la Fondation et membres du Conseil d'Administration) au Conseil de la Vie Sociale sont force de proposition et veillent à promouvoir la parole de l'ensemble des bénéficiaires des services.

Des enquêtes visant à évaluer la satisfaction des bénéficiaires leurs sont également adressées tous les deux ans.

Frais de service +

Le **SAVS** est financé en intégralité par le**Conseil Départemental**.

Le **SAMSAH** est financé par le **Conseil Départemental et l'Agence Régional de Santé**.

Il n'y a pas de reste à charge pour les bénéficiaires.

Admission +

Qui peut solliciter le Service ?

La personne concernée elle-même et/ou accompagnée de :

- > Un membre de sa famille
- > Tout professionnel
- > Tout aidant

Comment ?

Le dossier d'admission est à compléter et à retourner :

SAVS /SAMSAH

1, rue Bon Sauveur

22 140 Bégard

Comment se déroule la commission d'admission ?

1. Après réception du dossier de demande d'admission, une rencontre est proposée à la personne pour présentation du service et recueil de ses attentes, besoins et aspirations.
2. Cette évaluation de la situation de la personne est ensuite soumise pour décision à la commission d'admission qui statue sur un avis favorable ou non.
3. Si l'avis est favorable, l'admission est rendue effective notamment par la remise au bénéficiaire du livret d'accueil et la signature du contrat individuel d'accompagnement.

Conditions d'admission

- > Etre en situation de handicap psychique,
- > Bénéficier d'une orientation de la CDAPH (Commission des Droits de l'Autonomie des Personnes Handicapées) de la MDPH (Maison Départementale de Personnes Handicapées) vers un SAVS ou un SAMSAH,
- > Résider sur la zone desservie par le SAMSAH ou le SAVS,
- > Adhérer aux principes de l'accompagnement.

Démarche Qualité



Le SAVS et le SAMSAH s'engagent à **améliorer, au quotidien et sur le long terme, la qualité des accompagnements** proposés aux bénéficiaires. Ils tiennent compte des textes réglementaires et des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM*.

Ils recueillent régulièrement la satisfaction des personnes accueillies, de leurs familles, des représentants légaux, des salariés et des partenaires. Ils collaborent **avec le service Qualité** de la Fondation et s'inscrivent dans la périodicité des évaluations internes et externes.

**Agence Nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux*

ALLER PLUS LOIN

- > Téléchargement du dossier d'Admission
- > MDPH 22
- > SAMSAH TSA



FONDATION BON SAUVEUR

1 rue du Bon Sauveur - 22140 Bégard

☎ 02 96 45 20 10



CONTACTEZ-NOUS